

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

RAPPORT ANNUEL 2008

Avis sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Alsace en 2008

Le processus d'intégration de la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel au sein de la Région a franchi une étape supplémentaire : un nouveau service de l'inventaire et du patrimoine regroupe désormais la gestion des aides au patrimoine et les actions de connaissance. Placé sous la direction de la conservatrice régionale à partir du 1er janvier 2009, ce service manifeste la volonté de donner une plus grande cohérence et lisibilité à la politique patrimoniale.

Fort d'une première couverture générale de l'ensemble du territoire (Colmar et Strasbourg exceptés), le service a développé une intense activité de médiation. Ainsi l'exposition « Grand angle sur le patrimoine » a été systématiquement accompagnée de compléments (tables rondes, conférences, ateliers et visites) sur le patrimoine des lieux où elle est présentée. Son installation à la Stadtbibliothek de Karlsruhe a débouché sur une confrontation des pratiques et perspectives de l'inventaire en Alsace et Bade-Wurtemberg.

D'une manière analogue, l'ouvrage « Alsace 1400 », publié à l'occasion d'une exposition des musées de Strasbourg, a rassemblé les contributions de l'inventaire et d'autres acteurs et partenaires de la recherche. L'édition de cet ouvrage a été assortie de la mise en ligne de quatre itinéraires de découverte.

L'opération d'inventaire du patrimoine industriel de la vallée de la Fecht a donné lieu à un volume de la collection des *Parcours du patrimoine*, dont la publication a fait l'objet de conférences et d'une exposition lors des Journées européennes du patrimoine. Si l'on ajoute le colloque franco-allemand sur le patrimoine des frontières, on mesure combien ces initiatives déclinent leurs modalités de mise en œuvre en étroite relation avec les différentes dispositions du public.

Les opérations d'inventaire, en cours ou projetées, cherchent à la fois à enrichir l'offre de connaissances et à améliorer l'accès à ces dernières : étude pluriannuelles sur patrimoine scientifique et technique mis à disposition via une plate-forme de diffusion de documents électroniques (partenariat avec les universités de Strasbourg), suite à donner à l'étude de Schiltigheim pour la mise au point d'un outil documentaire des territoires urbains partagé avec les collectivités, articulation de l'indexation des enquêtes dans le référentiel national MÉRIMÉE, leur numérisation et leur valorisation à l'échelle régionale, etc.

Cette orientation qui a pour horizon la mise en place d'une bibliothèque numérique du patrimoine d'Alsace s'est d'ores et déjà révélée fructueuse mais reste actuellement fragile. Elle repose en effet sur des compétences et savoir-faire spécifiques qui mériteraient de compléter celles et ceux qui font la qualité de l'équipe.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Aquitaine en 2008

La réflexion menée depuis 2007 sur la mission d'Inventaire général au sein du service du patrimoine et de l'Inventaire a franchi une étape décisive avec la prise de deux décisions : une organisation du service du patrimoine et de l'Inventaire en trois unités (« valorisation du patrimoine et médiation », « recherche Inventaire », « BnsA et développement numérique ») et un règlement d'intervention « Patrimoine et inventaire » qui assoient l'action en matière de patrimoine sur une articulation forte entre connaissance et valorisation, et sur le développement des partenariats pour assurer un maillage du territoire.

À ce titre, la collaboration de longue date avec le département de la Dordogne se poursuit avec une nouvelle opération sur la Vallée de la Vézère (après le Val de Dronne) ; en revanche, l'opération portant sur les communes riveraines de l'estuaire de la Gironde est suspendue à l'engagement effectif du département. Le service se dégage progressivement des opérations lancées antérieurement au transfert (les cantons landais de Saint-Martin-de-Seignanx et Saint-Vincent-de-Tyrosse sont désormais consultables dans les bases nationales), et il est en mesure de reprendre l'initiative sur la thématique de la villégiature pour laquelle il a acquis une grande expertise : les projets scientifiques de nouvelles opérations (cahiers des clauses scientifiques et techniques) sont en cours d'élaboration (communes riveraines du Bassin d'Arcachon, communes d'Arcachon et de La Teste).

Pour atteindre les objectifs de valorisation qu'il s'est fixés, le service s'est doté d'une collection régionale à destination du grand public, *Visages du patrimoine*, dont le premier numéro est paru en septembre 2008, et il s'est fortement mobilisé sur la mise au point d'un site internet (ouverture prévue en 2009) dont la vocation de centre de ressources est affirmée (bases de données, photothèque, publications en ligne). Parallèlement, le programme BnsA (Banque numérique du savoir d'Aquitaine) entre dans une nouvelle phase : le processus d'accumulation de contributeurs et de données s'accompagne désormais d'actions spécifiques en direction du public et, en premier lieu, d'un projet pédagogique à destination des lycées et collèges.

L'équipe a su rassembler ses compétences autour de la construction de projets qui devraient assurer la visibilité de la mission d'Inventaire général et l'élargissement de son impact sur le territoire régional.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Auvergne en 2008

Après « Riom, une ville à l'œuvre » publié dans la collection des *Cahiers du patrimoine* et « Des paysans à l'atelier. Patrimoine coutelier de la montagne thiernoise » dans celle des *Parcours du patrimoine*, le service a procédé à la réédition attendue de « Notre-Dame d'Orcival » (n°259 de la collection *Images du patrimoine*) : le volume a été augmenté des connaissances nouvelles apportées par d'importants travaux de restauration ou et de recherche sur l'édifice, mais aussi de l'étude des objets ainsi que des dévotions qui les entourent, contribuant à positionner le service dans une approche culturelle du patrimoine.

D'autres ouvrages sont en préparation qui viendront à court terme marquer la fin d'une opération (la prieurale de Souvigny dans la collection des *Cahiers*) ou restituer les résultats d'une première étape d'un programme sur le thermalisme (la promenade comme moteur du développement urbain à Vichy), ou encore ceux du programme national de « Recensement des vitraux anciens de la France » (*Corpus vitrearum*) sur le territoire régional.

La mise en ligne sur les bases nationales des résultats de l'opération conduite sur Riom et la montagne thiernoise, dans la foulée de la sortie des deux ouvrages, ou encore le bilan méthodologique tiré de l'expérience thiernoise paru dans le n°9 de la revue *In Situ*, viennent illustrer le parti de cohérence et de complémentarité que le service a su tirer des différents vecteurs de diffusion. Dans le même temps, un site internet est en construction qui constituera le point d'entrée sur les actions conduites par le service et les ressources qu'il met à disposition du public.

Cette organisation rationnelle de la diffusion des résultats, dont le point faible reste l'absence d'un gestionnaire de données, entre en écho avec l'« orchestration » de la recherche portée par des programmes (villes en Auvergne, thermalisme) dont les opérations (Riom, Thiers, Vichy) se répondent et qui donne à l'équipe une « approche méthodologique partagée » de l'ensemble du territoire régional.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bourgogne en 2008

Le service patrimoine et Inventaire connaît une situation très paradoxale tant du point de vue de ses moyens d'action que de ses programmes.

En 2008, il a rejoint de nouveaux locaux qui le rapprochent du siège de la Région, mais il n'a pu avoir accès aux ressources du réseau. L'année dernière, il a reçu le renfort d'un gestionnaire de bases de données et d'un photographe, mais, cette année, il perd son chef de service et un conservateur, et les recrutements de remplacement ont été infructueux. Le nouvel attaché de conservation qui a rejoint le service est chargé principalement de la gestion des crédits du PRNP et de l'organisation du Prix régional du patrimoine, ainsi que de la valorisation des résultats, mais, dans le même temps, les opérations en cours sont en déficit de personnel affecté à la recherche.

L'importance de l'opération sur le patrimoine hospitalier qui a mis au jour un corpus exceptionnel qui conforte la position éminente au plan national de la Bourgogne dans ce domaine a été soulignée les deux précédentes années. Les départs de conservateurs obligent à réduire les ambitions de ce programme qui, par ailleurs, a fait l'objet d'une exposition in situ (hôpital de Tonnerre) et d'une publication régionale d'accompagnement (potiers d'étain bourguignons) : ces deux initiatives montrent bien l'actualité et l'intérêt d'actions de valorisation à une autre échelle. Pour des raisons similaires de personnel, le programme sur les canaux a dû être suspendu alors qu'il arrivait à échéance et qu'il s'inscrivait dans les projets d'aménagement de la Région.

Il convient donc de considérer l'exercice 2008 comme une période transitoire que les recrutements ouverts par la Région, cette fois-ci fructueux, viendront clore et qui permettront au service de reprendre l'initiative aussi bien dans le domaine de la conduite d'opérations que de celui de la valorisation de leurs résultats.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Centre en 2008

L'année 2008 marque une étape supplémentaire dans l'intégration du service dans son nouvel environnement, tant d'un point de vue symbolique qu'institutionnel. L'exposition « Objectif patrimoines. 35 ans de photographie à l'Inventaire général du Centre » et le catalogue qui l'accompagne ont non seulement été un succès public mais ont joué un rôle d'ambassadeur de l'Inventaire général du patrimoine culturel auprès des élus et des agents de l'administration régionale. Le remplacement du chef de service et l'arrivée d'un nouveau conservateur ont contribué à une réorganisation qui devrait se concrétiser par la transformation du service en direction de l'Inventaire du patrimoine.

De la quinzaine d'opérations thématiques ou topographiques que conduit le service, seul ou en partenariat, on retiendra en premier lieu celle qui porte sur les villes de la Loire, pionnière au plan national tant au plan de l'échelle d'appréhension interrégionale du phénomène urbain que de la problématique du rapport au fleuve, et qui est en mesure de donner toute leur cohérence aux différentes études engagées sur Orléans, Chaumont-sur-Loire, Amboise, et dont on attend encore la rédaction du cahier des clauses scientifiques et techniques. On mentionnera ensuite la nouvelle opération menée en partenariat avec le PNR du Perche et la Région Basse-Normandie, mais aussi l'opération sur les lycées qui va permettre de tester la capacité de l'Inventaire général à apporter la valeur ajoutée de la connaissance patrimoniale aux missions de gestion et développement de la Région et, enfin, deux opérations de longue date qui arrivent à leur terme (L'Île-Bouchard et Beaugency).

Il convient de souligner un positionnement original du service dans le domaine de la recherche, avec, d'une part, l'attribution par la Région pour la deuxième année consécutive d'une bourse doctorale pour la rédaction d'une thèse en rapport avec les missions de l'Inventaire général (« Les lotissements d'Orléans aux XIXe et XXe siècles », Université de Tours), de l'autre, le prolongement donné à certaines opérations par une participation à deux projets collectifs de recherche (PCR) sur les thèmes « Navigations et navigabilités des rivières » et « Chinon : le château et la ville »).

Dans le domaine de la diffusion des résultats, le programme pluriannuel de mise aux normes documentaires d'opérations parfois anciennes, de numérisation des dossiers et phototypes place le Centre aux premiers rangs des fonds documentaires accessibles en ligne. Ce travail de longue haleine est assorti d'une activité éditoriale prometteuse : outre le catalogue déjà mentionné paru hors collection et après la publication, cette année, de deux volumes de la collection des *Images du patrimoine* (« Décor et mobilier de la cathédrale Notre-Dame de Chartres », « Entre fleuves et rivières, les canaux du centre ») et d'un numéro de la collection des *Parcours* (« Crissay-sur-Manse »), deux nouveaux titres dans chacune des collections feront l'objet de deux marchés d'édition lancés en 2009.

La décision de mobiliser l'ensemble du personnel autour de l'élaboration d'un projet de service, au cours de l'année 2009, semble particulièrement opportune dans la phase de développement où se trouve une des plus importantes équipes de l'Inventaire général.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Champagne-Ardenne en 2008

Le service tient le cap de l'orientation fixée, il y a plusieurs années maintenant, de couvrir le territoire régional par thématiques successives. L'année 2009 marquera d'un colloque international et d'une publication (dans la collection des *Indicateurs du patrimoine*) l'achèvement du recensement du patrimoine industriel des Ardennes, dernier département à couvrir et dont il a confié l'étude à un prestataire.

La même procédure est utilisée pour conduire les opérations sur le mobilier des églises des départements, opérations qui désormais se doublent d'un recensement des édifices contenant : après l'Aube (dont les notices des édifices non protégés attendent la mise en ligne de leurs illustrations dans les bases nationales), la Haute-Marne est recensée (les dossiers des objets sont consultables sur le site du Conseil général), et une étude de faisabilité a été menée à bien pour les Ardennes afin de cerner au plus près les engagements à prendre par les différents partenaires.

À ces opérations de recensement, s'ajoute une étude fine (appuyée par des analyses dendrochronologiques) sur les églises à pans-de-bois de Champagne méridionale dont la présentation des résultats a donné lieu à des journées d'étude et une publication dans la collection des *Parcours du patrimoine*, et un projet sur les canaux ouvrant sur une nouvelle approche du territoire régional par les réseaux.

C'est une autre caractéristique du service que de publier avec régularité et de manière soutenue, grâce aux collaborations multiples qu'il s'attache à rassembler, les résultats des opérations, en particulier dans la collection des *Parcours du patrimoine* (quatre numéros publiés dans l'année, et les éditions anglaises et allemandes d'un numéro de 2005 consacré aux cimetières de la Grande Guerre dans la Marne). Avec les quatre titres prévus en 2009, c'est une série homogène de près d'une trentaine de fascicules facilement accessibles que le service a constitué sur des composantes du patrimoine régional à découvrir ou à mieux connaître.

Fort de cette expérience, le service a participé à un groupe de travail sur la politique de la Région en matière de publications : les résultats de l'étude qu'il a suscité pour élargir l'offre sont attendus. Enfin, les pages d'un site internet de présentation du service et de ses actions devraient être ouvertes en 2009.

Si le service a pu se féliciter de l'augmentation de ses lignes de crédits, la faiblesse de ses effectifs permanents fragilise sa capacité à assurer les tâches d'encadrement et de gestion scientifiques et techniques indispensables au maintien même du *modus operandi* par externalisation de la conduite des opérations.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Corse en 2008

À bien des égards, la mise en œuvre de la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel en Corse est un exemple d'intégration.

En premier lieu, intégration au sein de la direction du patrimoine : chargée de « recenser, étudier pour conserver, restaurer et faire connaître » et placée en amont de la chaîne patrimoniale, l'équipe est confortée dans ses tâches scientifiques (conduite, pilotage et accompagnement d'opérations, validation scientifique des résultats, coordination de programmes transversaux, expertises) et documentaires (application des normes, gestion de bases de données régionales, projet SIG, versements réguliers dans les bases nationales) en accord avec les axes prioritaires de la CTC.

Ensuite, intégration par cette équipe des approches et procédures de l'Inventaire général pour répondre au mieux à des objectifs différenciés combinant le temps long d'une couverture topographique systématique du territoire conçue comme la toile de fond d'opérations circonstanciées au tempo plus soutenu : elle croise les opérations dites « d'inventaire préliminaire » (le canton de Celavo-Mezzana a débuté en 2008, celui d'Ajaccio VII se poursuit, celui de Cruzini-Cinarca s'achèvera en 2009) avec celles dites « d'inventaire topographique » (canton de Bastelica, commune de Bastelicaccia en cours) et procède à des opérations thématiques (patrimoine technique agricole, fortifications urbaines) ; elle conduit elle-même ces opérations ou assure la coordination et la validation scientifiques d'opération menées par d'autres collectivités (inventaire topographique des communes de Calvi ou Corbara) ou l'association Petre Scritte, partenaire de longue date (poursuite de l'inventaire topographique des cantons de Capobianco et Sagro-di-Santa-Giulia) ou bien encore recourt aux appels d'offre (fortifications de Calvi et Porto-Vecchio).

Enfin, intégration à des programmes et des actions qui enrichissent et prolongent la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel : l'équipe collabore avec le Musée de la Corse à une enquête sur le patrimoine technique agricole et participe au projet sur les confréries dans le cadre d'échanges internationaux avec l'Espagne et l'Italie (autre niveau d'intégration et d'excellence, celui des relations internationales qui place le service de Corse au meilleur rang) et elle contribue, par ailleurs, à des initiatives d'autres secteurs de la direction du patrimoine (expositions de photographies ou portant sur les cathédrales et procathédrales, édition d'un DVD sur le patrimoine industriel, etc.).

Les acquis de cette intégration sont indéniables, mais reposent sur un équilibre fragile : à titre d'exemples, le report de l'échéance d'opérations d'inventaire préliminaire (Cruzini-Cinarca, Ajaccio VII) pourrait remettre en cause la pertinence d'un tel programme qui s'inscrit par vocation dans des délais resserrés, ou, dans un autre registre, l'absence de publication dans les collections nationales de l'Inventaire partagées par les autres services en Régions, nuit à la visibilité et à la mise en valeur du patrimoine de la Corse aussi bien qu'à la qualité des travaux dont il fait l'objet.

En 2009, la mobilisation des composantes de la direction du patrimoine autour d'un nouveau projet de service est sans doute le meilleur cadre pour rendre plus claire encore la stratégie de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Corse dont la mise en œuvre repose sur une équipe somme toute réduite au regard des actions et des ambitions.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Franche-Comté en 2008

En s'engageant en 2008 dans un partenariat de projet urbain et touristique avec la direction de l'aménagement du territoire et les *Petites cités comtoises de caractère*, la direction de l'Inventaire du patrimoine fait un pas supplémentaire pour inscrire sa mission dans les politiques territoriales de la Région. Le défi est à la fois de répondre aux contraintes du cahier des charges d'une démarche de projet urbain (la commune test de Jougue a été étudiée en 6 mois seulement hors archivage) et de conserver les spécificités d'une démarche de connaissance générale. Ces petites agglomérations se répartissent sur l'ensemble du territoire régional et un nombre significatif d'entre elles ont déjà fait l'objet d'opérations d'inventaire. L'enquête actuelle (acquérir une « connaissance globale sur le bâti ... identifier les éléments structurants qui donneront lieu à valorisation ») gagne en pertinence scientifique en considérant chaque étude de cas comme partie constituante d'un ensemble et illustrative de ses configurations locales : l'horizon de l'opération n'est pas tant une suite de monographies (qu'il n'est pas envisageable de mener à bien dans le cadre de ce projet) que l'étude du réseau de ces petites agglomérations.

Dans un contexte comparable de valorisation touristique, le service commence une réflexion sur la poursuite de l'inventaire de la liaison fluviale Rhône-Rhin : comment aborder non plus seulement la voie d'eau et ses équipements immédiats, mais également le patrimoine « de proximité » qu'il a généré ou sur lequel il influe ?

Cette réactivité et cette disponibilité du service à ces projets sont facilitées par l'achèvement d'un certain nombre d'opérations programmées antérieurement : la ligne de chemin de fer Andelot-La Cluse est désormais indexée dans les bases nationales et publiée dans la collection des *Parcours du patrimoine*, l'échéancier de l'étude sur la demeure bisontine se précise (80 dossiers indexés dans la base Mérimée en 2008, participation à une exposition en 2009, publication programmée pour 2010), les enquêtes sur le patrimoine industriel de la Haute-Saône et l'étude des objets de l'Observatoire de Besançon sont achevées (indexation dans les bases nationales en 2009, publications programmées).

De la même façon qu'elle transmet l'expertise et le savoir-faire acquis dans le domaine de l'étude des chemins de fer (notamment au cours de stages de formation), la direction de l'Inventaire du patrimoine est en mesure d'apporter sa contribution à la réflexion méthodologique utile pour assurer une insertion optimale de la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel dans les politiques régionales.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Guyane en 2008

La mission d'Inventaire général du patrimoine culturel en Guyane, après trois années consécutives d'absence sur le territoire, repose sur un seul agent qui doit assumer toutes les tâches et reconstruire un environnement administratif, technique et scientifique.

Le premier objectif a été de définir et d'initier des programmes adaptés au contexte local : le choix s'est porté sur une problématique générale « Lumières en Guyane » qui se propose de traiter des effets visuels de la lumière en architecture, une opération sur le patrimoine religieux (architecture et mobilier), et une étude de l'architecture moderniste particulièrement bien représentée mais aussi menacée.

Un certain nombre de vicissitudes en matière d'équipement informatique puis de réseau ont différé la montée en puissance du système d'information documentaire. En revanche, il est apparu que l'utilisation du SIG de la Région s'avèrerait possible et que la collaboration de l'atelier régional d'urbanisme et d'aménagement de la Guyane (ARUAG) pourrait être sollicitée notamment en matière de savoir-faire et de données cartographiques.

La collaboration fructueuse instaurée avec le musée des cultures guyanaises s'est poursuivie, en particulier à l'occasion du projet scientifique et culturel lié à une nouvelle implantation dans des locaux à construire. Un rapprochement de l'Inventaire et du musée tant sur le plan scientifique que documentaire fait sens.

Une convention de collaboration (Région, musée des cultures guyanaises, centre d'archives des documents ethnographiques de Guyane, musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée de Marseille) a été établie pour l'exploitation du fonds photographique constitué par le conservateur de l'inventaire sur les carnivals de Cayenne et de Kourou.

Le conservateur est co-auteur d'un fascicule de la collection des *Parcours du patrimoine* sur Mana, à paraître en 2009.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Île-de-France en 2008

En même temps qu'il développe son action sur le territoire régional, le service de l'Inventaire met en place des outils et procédures aptes à conforter son intégration aux politiques régionales.

En premier lieu, l'insertion dans les procédures administratives et techniques communes a permis de poursuivre la politique d'édition (quatre ouvrages ont été publiés), la prise en charge des besoins de stockage et de sauvegarde des données numériques (et il semble bien que la Région soit pionnière en la matière) suite au programme de numérisation massive de la documentation et au passage à la photographie numérique, ou encore l'ouverture du pôle documentation de l'intranet régional au centre de documentation de l'architecture et du patrimoine, et enfin la participation à la réflexion sur la création d'un portail dédié à l'Inventaire sur le site institutionnel (et ce dernier point vient souligner de nouveau le handicap que représente l'absence d'administrateur de données).

Le second facteur d'intégration appartient au mode opératoire retenu qui considère le partenariat avec les collectivités comme passage obligé et gage d'efficacité pour faire de l'Inventaire général un outil de compréhension du territoire et d'aide à son aménagement. Aussi ses collaborations épousent-elles au plus près l'actualité des différents projets : dans l'Essonne, il s'agit d'établir un diagnostic territorial avant de choisir une nouvelle aire d'étude, en Seine-Saint-Denis, outre l'édition d'une publication, une collaboration avec le service culturel du département pour l'étude de la corniche des forts de Romainville et l'architecture de brique, dans les Yvelines, une convention de publication, etc.

Le troisième facteur concerne la démarche de l'Inventaire elle-même qui construit progressivement des problématiques communes aux différentes opérations : les propositions du groupe de travail sur les grands ensembles d'Île-de-France (SDAP, CAUE, services patrimoniaux, écoles d'architecture) seront réinvesties dans les terrains en cours d'étude, les avancées sur l'approche des territoires par les réseaux le seront dans l'Opération d'intérêt national (OIN) Seine amont, tout comme les connaissances sur la construction en brique en Seine-Saint-Denis qui seront mutualisables après consolidation des acquis (une étude est en projet pour ce faire), ou bien encore les réflexions sur la place de la photo dans une démarche de connaissance.

Des problématiques de ce type sont partagées par bien d'autres acteurs en région et aident à la convergence et à la confrontation des pratiques et des idées : c'est sans doute une des clés de la réussite des colloques et journées d'étude que le service se propose d'organiser en alternance à la suite de « Patrimoines d'Île-de-France : rencontre des histoires, des populations et des territoires » tenu en 2007, et « Photographier le territoire » en 2008. En 2009, le thème retenu, « Patrimoine et développement des territoires », prolongera les débats ouverts en 2007.

Depuis de longues années, l'activité éditoriale est soutenue dans les collections nationales qu'elles soient destinées au grand public (*Images, Itinéraires* puis *Parcours du patrimoine* : en 2008 un volume des premières et deux des seconds), soit qu'elles visent un lectorat plus expert (*Cahiers du patrimoine*) ; l'année 2009 ne dérogera pas à la règle avec les parutions d'« Enghien » et « Les Grands Moulins de Pantin et leur quartier » (*Images du patrimoine*), de « L'usine Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry » (*Parcours du patrimoine*) et des actes des journées d'étude « Photographier le patrimoine (hors collection), mais ouvrira dans le même temps une réflexion générale sur le bien-fondé et le champ spécifique de collections régionales, la question des restitutions intermédiaires des résultats qui rythmeraient le déroulement des opérations, ou encore sur les possibilités offertes par les produits multimédias et internet ; ces produits seront de nature à apporter des réponses à ces questionnements.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Languedoc-Roussillon en 2008

L'équipe chargée de la mission d'Inventaire général en Languedoc-Roussillon a connu plusieurs départs conduisant à un renouvellement important ; si les postes vacants ont été pourvus ou le seront dans de brefs délais (début 2009), un certain laps de temps sera nécessaire pour qu'elle trouve sa pleine efficacité opérationnelle.

En accord avec la délibération du conseil régional du 6 février 2007 fixant les objectifs en matière de patrimoine, le service s'est investi dans la thématique de la civilisation de la vigne, en s'appuyant sur une expertise et des ressources déjà acquises pour conduire une opération thématique sur les caves et les distilleries coopératives. Marqueurs du paysage et composantes emblématiques du patrimoine régional, ces établissements sont le témoignage d'un mouvement coopératif fort qui est à l'origine de leur création mais également un acteur incontournable de leur « patrimonialisation ». La confrontation avec l'étude similaire conduite en Provence-Alpes-Côte d'Azur apporterait sans aucun doute un enrichissement du point de vue d'une mise en valeur des spécificités régionales.

Parallèlement, le service a poursuivi un important travail dans le domaine de la documentation qui conditionne les actions de valorisation à venir. Un plan global de numérisation des dossiers et des phototypes a été mis en place.

Le service est partie prenante du projet de portail culturel régional qui donnera accès aux ressources du service (bases de données et catalogues sont d'ores et déjà en ligne pour partie) et confèrera une visibilité à ses actions aux côtés d'autres acteurs culturels en région.

Une publication hors collections nationales présentant les résultats de l'enquête sur les caves coopératives de la région est prévue en 2009.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Limousin en 2008

La situation d'interim de la direction du service de l'Inventaire et du patrimoine a pris fin en novembre 2008 et, au cours de l'année, il a connu un renouvellement partiel de personnel.

Le service a poursuivi les opérations engagées sur des territoires à fort intérêt scientifique et de valorisation : la communauté d'agglomération de Limoges métropole qui permet de traiter de la question des espaces intermédiaires entre l'urbain dense et le rural, Turenne et Collonges-la-Rouge deux sites majeurs du patrimoine régional au cœur d'un enjeu d'aménagement (débat autour d'un projet « Grand site »), et Aubusson (en collaboration avec une chargée d'étude de la ville), cité et industrie emblématiques du patrimoine régional.

Par ailleurs, le département de la Creuse a conventionné avec la Région pour conduire une nouvelle opération dans le Pays dunois, territoire comprenant Crozant, Fresselines et la vallée des deux Creuse.

Des marchés de numérisation successifs ont permis de dématérialiser la totalité des dossiers du service : les 4/5 sont d'ores et déjà consultables depuis les bases nationales (ce qui place le service au premier rang dans ce domaine) et on peut espérer la mise en ligne du solde en 2009. Toutes les opérations en cours utilisant l'outil de production de dossiers électroniques *Renabl*, et sous réserve de trouver la solution technique pour leur hébergement, les nouveaux dossiers pourraient être mis en ligne au fur et mesure de leur validation : peut-être est-ce la voie prise par l'intermédiaire de l'intégration des données au SIG de la Région qui associerait ainsi la navigation géographique à la navigation au sein des dossiers.

Le service a reçu les premiers équipements (à destination des chercheurs mais aussi du photographe professionnel) pour passer à la prise de vue numérique.

Un partenariat avec la Région Auvergne et le Centre André Chastel devrait permettre de publier le volume du « Recensement des vitraux anciens de la France » (*Corpus Vitrearum*) qui concerne les deux territoires.

En se proposant d'« établir une évaluation patrimoniale ou carte patrimoniale de la région », le service amorce une réflexion sur les objectifs prioritaires qu'il se donne et les procédures à mettre en place pour les atteindre.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Midi-Pyrénées en 2008

Le service de la connaissance du patrimoine qui a en charge la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel au sein de la direction de la culture et de l'audiovisuel, a été partie prenante de la réflexion collective qui trouvera sa conclusion dans la présentation aux élus, en 2009, du projet de service du pôle patrimoine de cette direction. Ce document s'attache à mettre en œuvre les trois grands axes de la politique de la Région en matière de patrimoine : le développement des partenariats, la volonté de partager les données de la connaissance, l'observation et l'évaluation sur l'ensemble du champ patrimonial.

C'est sans aucun doute la diffusion des connaissances qui a constitué l'action de l'équipe la plus visible de l'année, action qui a trouvé son débouché emblématique avec l'ouverture du portail patrimoines.midipyrenees.fr. L'Inventaire général participe pleinement au vaste programme pluriannuel de dématérialisation qui alimente ce portail : la numérisation massive des dossiers et phototypes ainsi que le développement et le déploiement de l'outil de production de dossiers électroniques porté par la Région constituent deux leviers majeurs de l'enrichissement du portail.

Dans le même temps, deux numéros de la collection des *Parcours du patrimoine* ont été publiés sur Millau, et une collection régionale, à l'étude, viendrait compléter l'offre éditoriale des collections nationales sur papier et la diffusion numérique via le portail.

En matière d'opérations d'inventaire topographiques, deux nouveaux terrains (Lectoure et Rodez) portent à huit les partenariats en cours. Le service conduit, quant à lui, quatre thématiques (peintures murales, monuments aux morts de l'Ariège, patrimoine industriel, Canal du Midi), en prépare une nouvelle sur le 1% culturel et mène une réflexion sur les thèmes que la Région souhaite privilégier (en particulier, les chemins de Saint-Jacques, villes neuves et bastides, l'artisanat et l'industrie de la terre, le canal des deux mers, les chemins de l'exil et de la liberté dans les Pyrénées).

Ces derniers thèmes qui, pour partie seulement, recourent l'expérience acquise de l'équipe, ouvrent de manière stimulante le champ d'investigation de l'Inventaire général et renouvellent l'approche patrimoniale de l'équipe : reconnue pour sa compétence, et mobilisée et dotée en conséquence par l'administration régionale, elle manifeste le besoin d'un renforcement et d'une stabilisation de ses membres pour être en mesure d'assumer ses responsabilités scientifiques dans un cadre d'intervention élargi.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Nord - Pas-de-Calais en 2008

Le recrutement d'un administrateur et d'un gestionnaire de données va permettre de rétablir la continuité de la chaîne de travail et de reprendre la gestion des dossiers électroniques ainsi que leur indexation dans les bases nationales ; il renforcera également la participation à la réflexion sur le projet régional de portail dédié à la culture. Par ailleurs, la mise à la disposition du service d'une enveloppe de fonctionnement propre lui donne la souplesse qui lui faisait défaut pour sa gestion quotidienne et un crédit d'investissement va lui permettre d'acquérir un équipement de photo numérique.

Le projet de programmation des actions du service pour 2008-2010 validé par les élus a été assorti, en 2008, de conventions-cadres avec la DRAC et le conseil général du Pas-de-Calais.

Le service se trouve ainsi conforté dans ses actions qui tendent à se diversifier selon les grandes orientations culturelles de la Région.

La politique de valorisation du patrimoine bâti des Pays, prioritaire pour la Région, a demandé la mise au point d'une procédure d'identification du patrimoine qui puisse répondre aux besoins et au calendrier des projets, procédure qui sera testée dans le Ternois avant d'être éventuellement étendue à d'autres territoires. Sous réserve qu'elle reste compatible avec les résultats attendus d'une démarche de recensement, on mesure tout l'intérêt d'une telle procédure qui délivre un premier niveau de connaissance du patrimoine sur de vastes sous-ensembles régionaux.

L'insertion des opérations d'inventaire dans les politiques culturelles régionales (candidature UNESCO du bassin minier, Béthune capitale régionale de la culture 2011, Louvre-Lens, etc.) offre parfois l'opportunité d'élargir la problématique des opérations : il en est ainsi du projet « mineurs du monde » qui implique la prise en compte de la mémoire ouvrière et du patrimoine immatériel.

Parmi les opérations engagées de plus longue date, on relèvera l'étude de la villégiature balnéaire qui va bénéficier d'un changement d'échelle pertinent pour ce sujet avec la présentation, en collaboration avec les services d'inventaire voisins, d'une candidature au programme européen Interreg IV, ainsi que les opérations conduites dans les PNR pour lesquelles le service va substituer veille méthodologique, suivi scientifique et validation des résultats à sa longue participation directe aux opérations.

Avec l'abandon de la publication de l'inventaire des églises de la deuxième moitié du xx^e siècle dans la collection des *Cahiers du patrimoine*, la plaquette de la collection des *Parcours du patrimoine* sur l'unité paysagère de la campagne habitée du PNR Scarpe-Escaut reste le seul projet éditorial annoncé.

Une réorganisation de la direction de la culture, dont dépend le service de l'Inventaire du patrimoine culturel, est en cours.

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Basse-Normandie en 2008

En 2008, l'installation de la direction de l'Inventaire dans ses nouveaux locaux a été accompagnée d'une exposition, « 30 ans d'inventaire du patrimoine culturel en Basse-Normandie ». Le centre de documentation à vocation patrimoniale a été officiellement ouvert au public et le maintien d'un service éducatif a été acquis. L'arrivée de trois nouveaux agents (gestionnaire de bases de données, photographe et assistant) vient compléter ce contexte favorable en particulier à la valorisation du fonds documentaire et de l'expertise acquise.

En effet, au sein de la Région, la direction est associée à des programmes inter-services (éducation et enseignement supérieur, coopération décentralisée, jeunesse et sports, antennes régionales) qui lui permettent de promouvoir son action et les résultats qu'elle produit. On notera la collaboration avec la direction de l'Europe qui devrait permettre de donner une nouvelle dimension à l'étude de la villégiature balnéaire, grâce à un programme Interreg IV monté en collaboration avec les Régions Haute-Normandie, Picardie et Nord - Pas-de-Calais.

À partir de 2009, un ambitieux programme pluriannuel de publications (dans les collections des *Images* et des *Cahiers*) viendra sanctionner l'achèvement d'opérations tant thématiques que topographiques : canton de Cambremer, architecture en terre du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, commune de Trouville, commune de Cherbourg-Octeville.

Le service dispose aujourd'hui des capacités d'action et d'une chaîne de travail cohérente qui lui permettent de couvrir l'essentiel du champ d'investigation de l'Inventaire général : consolidation de la couverture territoriale et de l'expertise en matière de villégiature balnéaire, poursuite de la collaboration avec les PNR (nouveau partenariat avec celui du Perche en coordination avec la Région Centre) pour des territoires ruraux, achèvement du chantier urbain de Cherbourg-Octeville, nouvelles opérations dans le domaine des objets (peintures religieuses de chevalet en collaboration avec les CAO et la CRMH, statuaire publique) et reprise de l'enquête sur le patrimoine industriel (arrondissement de Caen).

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Haute-Normandie en 2008

Le service poursuit l'extension et la mise à jour d'une couverture territoriale des plus importantes au plan national ($\frac{3}{4}$ des communes de la région) selon une stratégie bien rodée : les approches thématiques (industrielle, villégiature balnéaire, maritime et fluviale, xx^e siècle y compris les villes reconstruites) sont l'occasion d'un regard nouveau porté sur l'ensemble du territoire selon une programmation qui s'applique à répondre à des demandes de territoires de projet (avec pour conséquence, une valorisation des résultats dans le prolongement immédiat des enquêtes).

À ce titre, le fait marquant de l'année 2008 (et en cela le service a tenu ses engagements) a été la publication du volume hors norme de la collection des *Images du patrimoine* « Le paysage industriel de la Basse-Seine », qui revendique le paysage et les territoires géo-historiques (inscrits dans des ensembles dépassant les frontières régionales) à la fois comme mode d'approche des objets d'étude et moyen de restitution des résultats. Il y a là une sollicitation forte qui appelle mutualisation de la réflexion.

L'autre fait qui mérite d'être mis en exergue, est le dépassement de l'étude station après station de la villégiature balnéaire : le changement d'échelle au niveau de l'ensemble de la Région est conforté par un projet de programme européen Interreg IV porté en commun avec les Régions limitrophes visant à inscrire le phénomène à l'échelle pertinente des façades maritimes françaises et britanniques de la Manche, dans sa variété paysagère, et selon une périodisation et une typologie plus complète.

Il est vrai que les thèmes abordés, la configuration des lieux (outre la villégiature des bords de mer, les villes portuaires ou à vocation maritime comme Dieppe, Pont-Audemer ou Rouen après Le Havre), mais également l'habitude prise de longue date d'associer les divers spécialistes (patrimoines industriel, balnéaire, maritime et fluvial, etc.) dans une démarche topographique commune plutôt que par thématiques successives favorisent l'émergence du paysage comme approche compréhensive du patrimoine.

Enfin, il est utile de souligner qu'en inscrivant les opérations dans des programmes qui dépassent les frontières de la Région (Basse-Seine, littoral de la Manche, reconstruction), l'identification et la connaissance des caractères du patrimoine régional reposent sur des fondements scientifiques plus assurés.

Plusieurs publications sont prévues en 2009, dont la parution du deuxième tome des *Cahiers du patrimoine* consacré à la ville du Havre (la demeure havraise). On retiendra également la décision de la Région d'augmenter de façon significative le budget de la bibliothèque du centre de documentation de l'Inventaire général pour en faire une des deux collections de référence haut-normandes en matière d'histoire de l'art et de l'architecture.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Pays de la Loire en 2008

L'équipe chargée de l'Inventaire général du patrimoine culturel se répartit désormais entre deux pôles du service patrimoine placé au sein de la direction de la culture et des sports : recherche – inventaire d'une part, documentation-valorisation de l'autre. Elle a rejoint, au cours de l'année, les locaux que lui a affectés la Région et qui accueilleront, en 2009, le centre de documentation.

Parallèlement à cette réorganisation qui arrive à son terme, le service a poursuivi les opérations d'inventaire dans la continuité des programmes engagés avant le transfert : pour une grande part, ces derniers sont mis en œuvre dans le cadre de partenariats noués avec les six services de collectivités territoriales, sous la forme d'une collaboration scientifique et technique et d'une mutualisation des moyens avec l'équipe régionale.

Un cycle d'étude semble toutefois s'achever comme l'illustrent un certain nombre d'échéances (importants versements dans le système d'information documentaire national, numérisation de la documentation et publications) qui touchent plusieurs de ces programmes.

En 2008, les dossiers d'Angers Centre ont été convertis en dossiers électroniques, et ceux de Laval enrichissent les corpus urbains indexés dans la base MÉRIMÉE, Fontenay-le-Comte a fait l'objet d'un volume de la collection des *Cahiers du patrimoine*. Les projets éditoriaux à plus long terme sur Saumur, Paimboeuf et Angers devraient faire bénéficier le public amateur ou professionnel de la grande expertise acquise par le service dans le domaine des études urbaines.

De la même manière, les notices issues des opérations sur le Pays du Haut-Anjou segréen seront bientôt accessibles en totalité depuis MÉRIMÉE (canton du Lion d'Angers cette année, préparation du canton du Louroux-Béconnais) et, en 2009, un volume de la collection des *Images du patrimoine* sera consacré à ce territoire. Par ailleurs, une exposition présentera les résultats de l'opération d'inventaire du canton de Sainte-Suzanne (Mayenne).

Un marché de numérisation des dossiers viendra, en 2009, parachever l'aboutissement de ces enquêtes.

Outre la poursuite d'opérations topographiques plus récentes (Vallée du Loir, Pays du Perche sarthois, ville de Luçon), l'équipe conduit une réflexion prospective sur la dimension proprement régionale que pourraient porter les sept opérations thématiques en cours (peintures murales, parcs et jardins, industrie sucrière) ou projetées (patrimoine fluvial et maritime, reprise du balnéaire et du patrimoine industriel), combinées aux opérations topographiques. Les résultats de l'étude des peintures murales, qui est actuellement la seule opération concernant l'ensemble du territoire régional, ont fait l'objet d'une exposition et ont donné lieu à des journées d'étude dont les actes ont été mis en ligne.

Plusieurs postes vacants ont d'ores et déjà été pourvus ou le seront en 2009 (chef de pôle, dessinateur, cartographe) : l'équipe se considère elle-même en mesure d'assumer la conduite des opérations et des projets inscrits à son programme.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Picardie en 2008

Le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de Picardie a rejoint les nouveaux locaux de la direction de la culture et du patrimoine en octobre 2008, et a bénéficié d'un renouvellement de son équipement informatique. L'équipe, équilibrée du point de vue des métiers, réunit les compétences nécessaires à la prise en charge des programmes.

Ceux-ci ont été arrêtés à la suite d'un audit et de l'élaboration du projet de service qui inscrit clairement l'Inventaire général dans les politiques et objectifs de la Région : les actions ont été recentrées sur les priorités du contrat de projet État-Région, le patrimoine industriel et le patrimoine gothique, au détriment d'autres opérations engagées auparavant et qui ont été suspendues.

Une approche topo-thématique du patrimoine industriel a été adoptée pour mettre en valeur la contribution de l'industrie à la formation du territoire : dans la vallée de la Nièvre, il s'agit plus particulièrement de mesurer l'impact de l'industrie textile, et, à l'échelle de la région, de traiter une autre activité emblématique, l'industrie sucrière. Cette approche facilite, par ailleurs, la continuité entre la démarche de connaissance et les projets de valorisation (entre autres, deux centres d'interprétation du patrimoine à Flixecourt et Francières).

L'étude de la collégiale de Saint-Quentin prend place dans le projet de circuit touristique du gothique en Picardie et vient compléter et prolonger la série de publications de l'Inventaire général sur les cathédrales de la Région.

Il convient de souligner que ces opérations (conduites avec le dossier électronique *Renabl*) s'accompagnent d'un travail de mise aux normes et de conversion en dossiers électroniques non seulement de toute la documentation existant sur ces thèmes dans le service mais aussi, progressivement, de l'ensemble des opérations anciennes, y compris celles qui ont été suspendues.

En effet, la mise en ligne de la documentation accumulée est un axe fort du service qui a su installer, dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec la direction de l'urbanisme et des systèmes d'information, le système d'information adossé à un serveur de dossiers le plus abouti au plan national : il préfigure à bien des égards celui du futur. Le service héberge les dossiers sur son serveur, développe des accès personnalisés sur son site, indexe lui-même les dossiers dans les bases nationales avec les liens nécessaires pour les consulter. Les outils de recherche et bases de données (bibliographiques, photothèques, etc.) sont également mis à disposition des services de la Région via un intranet. Enfin, il y a continuité avec l'encyclopédie participative grand public *Picardia* qui accueille des contributions éditoriales du service et renvoie à ses ressources en ligne.

Pour assurer la montée en puissance du système, le service a opté pour la numérisation en interne et une révision éditoriale des notices et dossiers autant que de besoin afin d'homogénéiser une documentation désormais en accès direct.

Dans le même temps, le service a eu recours à la collection des *Parcours du patrimoine* pour faire connaître les résultats de l'opération sur la ville d'Amiens portant sur le patrimoine religieux, « Églises et chapelles des ^{xix}e et ^{xx}e siècles. Amiens métropole ». L'année 2009 devrait voir la parution de « Saint-Quentin, ville d'industries : histoire et patrimoine industriels » dans la collection des *Cahiers du patrimoine*.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Poitou-Charentes en 2008

La publication, la même année, de deux volumes de la collection des *Cahiers du patrimoine* (« Sur les traces de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes et au Québec » et « Regards sur la patrimoine industriel de Poitou-Charentes et d'ailleurs ») marque d'un temps fort l'activité du service de l'Inventaire général.

Ces deux ouvrages de référence viennent conclure, chacun dans leur domaine respectif, un cycle d'étude pluriannuel et prennent place dans un dispositif très élaboré de restitution des résultats qui élargit les publics et mobilisent d'autres acteurs. Le premier s'est inscrit dans le calendrier et les manifestations du programme régional « Poitou-Charentes/Québec 2008 » initié pour le 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec : exposition permanente à La Rochelle, carte régionale touristique des lieux de mémoire, CD-Rom, ressources en ligne, etc. Le second, qui faisait suite à un colloque tenu en 2007, débouche sur des applications pédagogiques et nourrit des projets de valorisation de sites industriels.

Ces deux opérations ont évidemment une place éminente sur le site internet dédié à l'Inventaire général qui joue un rôle pivot dans la diffusion : point d'entrée sur les actions du service et relais vers le centre de documentation, il s'enrichit en permanence d'articles d'actualités, de services en ligne, de dossiers et de restitutions intermédiaires qui informent sur la progression des opérations.

Parmi ces dernières, l'inventaire du patrimoine roman entre dans sa phase active ; l'objectif défini dans le cahier des clauses scientifiques et techniques est la constitution d'un référentiel homogène : recensement exhaustif des œuvres, des ressources et études qui les documentent, et élaboration de monographies.

Après le recensement général des établissements industriels, un nouveau programme de recherche orienté vers le patrimoine immatériel et la mémoire ouvrière se met en place ; ce programme associe, dans un partenariat inédit, le centre de culture scientifique et technique de Poitiers qui aura en charge tout ce qui relève de la médiation de l'enquête et de ses résultats.

L'opération qui porte sur les onze communes de l'agglomération de Poitiers, hors la capitale régionale, arrive à son terme et fera l'objet d'une publication, en 2009, dans la collection des *Images du patrimoine* ; elle connaît un premier prolongement avec une étude test sur un quartier périphérique de la ville capitale.

Enfin, la faisabilité d'une opération sur la partie charentaise de l'estuaire de la Gironde est à l'étude : elle pourrait être en synchronie avec celle que conduit le service d'Aquitaine et permettrait ainsi d'appréhender l'estuaire dans son unité.

Il convient de signaler qu'avec les notices portant sur l'architecture du centre de La Rochelle, le service a repris, après deux ans d'interruption, l'indexation des résultats dans le système d'information documentaire national du patrimoine culturel (base MÉRIMÉE).

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2008

La totalité des postes vacants ayant été pourvue, le service de l'Inventaire général du patrimoine a retrouvé sa pleine capacité d'action et reconstitué une chaîne de travail continue : les obstacles techniques ayant été levés, le service a gagné une complète autonomie en matière de validation et de téléchargement des données avec des résultats probants pour les trois bases nationales MÉRIMÉE, PALISSY et MÉMOIRE.

La signature de conventions-cadres (avec des départements) et de conventions d'opération fixant les modalités de l'engagement et de la collaboration des partenaires, l'attribution de crédits d'étude conséquents ont permis au service de poursuivre dans de bonnes conditions les trois grands objectifs stratégiques fixés : avancer la couverture du territoire selon une démarche d'inventaire topographique, conduire deux thématiques nationales et une régionale (mais qui présente néanmoins un intérêt national), valoriser les acquis documentaires. Aussi les divers fronts d'opération (architecture militaire du littoral, villégiature balnéaire, enquêtes topographiques, ...) avancent-ils à un rythme satisfaisant et le terme est atteint, ou proche de l'être, pour nombre d'entre elles (villégiature du canton de Villefranche-sur-Mer, du Cap d'Antibes ou de Saint-Raphael, chantier expérimental de l'Estaque, parfumeries de Grasse).

L'opération d'inventaire topographique sur le territoire du Pays A3V (Asses-Verdon-Vaire-Var) est démonstrative des nouvelles conditions d'intervention qui ont permis au service de concentrer suffisamment de personnel pour couvrir 8 communes dans l'année, traiter les données accumulées antérieurement sur 18 autres, faire des prospections thématiques (patrimoine industriel et artisanal, génie civil) sur tout le territoire du Pays en accompagnement de la démarche généraliste et de procéder à des restitutions intermédiaires des résultats. Cette opération est à la base, par convention, de toute opération de valorisation touristique sur le territoire et elle a d'ores et déjà nourri un diagnostic patrimonial au cœur d'une candidature au programme FEDER « Innovation touristique en milieu rural ».

Un diagnostic a été réalisé afin d'évaluer les moyens nécessaires à la conduite d'une étude des franchissements du Rhône sur le territoire de la Région, étude concertée avec celle que mène le service de la Région Rhône-Alpes : elle pourrait être externalisée dès 2009 sous réserve de disponibilités budgétaires.

Parallèlement, le chantier de mise en valeur des ressources documentaires reste actif et se manifeste essentiellement sous la forme d'un programme combiné d'indexation rétroactive des photos (achevée en 2008 : soit 30 ans de prises de vue traitées), puis de leur numérisation pour alimenter la base régionale *PatriImages* (déjà 50 000 images accessibles par internet) et dans le but d'illustrer systématiquement les notices d'œuvres en ligne (un tiers d'entre elles début 2009). En revanche, le service ne procède pas à la numérisation des dossiers.

Le service, qui n'utilise pas l'outil de production de dossiers électroniques, participe cependant au comité de projet interrégional GERTRUDE.

Au vu des moyens retrouvés d'une équipe rajeunie (la formation interne instituée pour transmission des acquis se poursuit), de la progression des opérations et de l'avancée du programme documentaire, il devrait désormais être possible de donner aux résultats des opérations la place qu'ils méritent dans des publications à caractère scientifique (pour le grand public comme pour un public expert) et, notamment, dans les collections nationales.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 16 décembre 2009

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Rhône-Alpes en 2008

Ouverte en 2007, la plate-forme de diffusion de dossiers électroniques connaît une montée en charge significative en offrant aujourd'hui plus de trois mille dossiers (Lyon, Aix-les-Bains, patrimoines industriel et des sports d'hiver) à la consultation des internautes. Désormais, les opérations qui sont toutes conduites à l'aide de l'outil de dossiers électroniques trouvent là un débouché immédiat en matière de diffusion.

D'autres voies plus traditionnelles en matière de valorisation ont également été empruntées au cours de l'année : en premier lieu la publication d'un volume de la collection des *Images du patrimoine* « Montbrison, un canton en Forez » qui marque la fin de l'opération, mais aussi la participation à une exposition sur le décor de l'architecture aixoise qui accompagne l'opération en cours sur la ville (qui, par ailleurs, met à disposition du public les résultats via un SIG en ligne).

Cet investissement fort dans la valorisation se poursuivra en 2009 avec la mise en ligne d'un parcours sur les stations de sports d'hiver, préalable à un ouvrage de synthèse sur cette étude pionnière conduite en collaboration avec l'école d'architecture de Grenoble. La publication de l'étude sur l'architecture ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles du centre de Saint-Etienne est toujours en attente de la décision du partenaire.

Parallèlement, le travail de numérisation des clichés et dossiers papier, de mise aux normes documentaires et d'indexation dans les bases nationales a été poursuivi activement.

Les deux opérations d'inventaire de Lyon et d'Aix-les-Bains progressent en combinant la démarche topographique par quartier à des opérations ponctuelles de circonstance et, dans le cas de Lyon, des approches thématiques (patrimoine industriel, églises du ^{xx}^e siècle). Au premier trimestre, ces deux opérations de longue haleine ont été rejointes par l'étude sur les franchissements du Rhône (qui doit trouver son prolongement en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le service se mobilise d'ores et déjà sur la mise au point de deux nouveaux projets : une étude pionnière sur le patrimoine hydraulique, emblématique du patrimoine régional, qui viendrait compléter l'opération sur les franchissements du Rhône, et un inventaire des lycées publics qui, s'ajoutant à ceux de plusieurs autres régions, met en évidence la dimension nationale du sujet.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.